



Attestation de Label Spécialiste

N° 06202331-AC399919

Valide jusqu'au 10 décembre 2027

Cette attestation est délivrée à :

Prénom : Marion

Nom : CABANDE

Entreprise : Matou' et Toutou'lousains

Domiciliée : 1 impasse du Centaure, 31860 Pins-Justaret

Par :

France Petsitters

Association Française de Petsitters Professionnels

Enregistrée sous le numéro: RNA W543015039

Domiciliée: 67 Avenue Gabriel Péri, 92260 Fontenay-aux-Roses



Après avoir examiné les documents suivants :

- La copie des attestations de formation longue ou diplômes pour chaque spécialité
- Ainsi que tous les documents attestant des années d'expériences dans ces domaines.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 12 janvier 2026

La Présidente de l'association

Florence CACITTI

L'article L214-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime rend obligatoire des connaissances minimum, pour exercer des activités liées aux animaux d'espèces domestiques suivantes :

- Gestion d'une fourrière ou d'un refuge
- Exercice à titre commercial de vente d'animaux domestiques
- Élevage, éducation et dressage
- Transit ou garde d'animaux domestiques
- Présentation au public de chiens et de chats

Depuis 2006, l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED) – chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie (NAC) - ou équivalent, est obligatoire pour exercer ces professions et garantir l'évaluation et la formation des candidats.